



Province de Québec

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

ÉCOLE DE LA NOUVELLE-CADIE

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Procès-verbal de la séance du conseil d'établissement de l'école de la Nouvelle-Cadie tenue le 20 novembre 2024 à 18 h 30, au local 216.

Sont présents mesdames, membres du conseil d'établissement :

Représentants des parents :

Marielle Bolduc
Stéphanie Godbout
Marie-Pier Nadeau
Isabelle Perron

Représentants du personnel enseignant :

Nancy Campbell
Lucie Dion
Sonia Roy

Représentant du personnel de soutien :

Mélanie Plante

Membre du public :

Audrey Bélanger-Boutin

Est également présent (e) :

Annick Bissonnette, directrice

1. PAR CHAQUE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

1.1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté le quorum, madame Marie-Pier Nadeau, présidente, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'établissement ainsi qu'aux membres du public.

1.2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Marie-Pier Nadeau fait la lecture de l'ordre du jour de la réunion.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Mélanie Plante et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.



1.3. DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU 2 OCTOBRE 2024

Madame Annick Bissonnette revient sur un point important du procès-verbal de la dernière réunion à titre informatif. Elle affirme que les résultats finaux sont sortis et que l'école de la Nouvelle-Cadie a un surplus de 14000\$ pour l'année scolaire 2023-2024. Ce montant s'explique par une commande de pupitres qui n'a pas pu être livrée avant le 30 juin, alors le montant passera dans le budget de l'année scolaire en cours. Elle mentionne que le ministère fait actuellement de grosses coupures dans le volet MAO (achat de mobilier ou d'équipement). Il est interdit de faire des achats en utilisant les fonds de cette mesure avant le 1^{er} avril 2025.

1.4. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public

2. ÉTUDE DE DOSSIERS

2.1. Prises de décision

2.1.1. Plan de lutte contre l'intimidation et la violence : LIP 75.1 et 75.2

Madame Annick Bissonnette explique que toutes les écoles sont dans l'obligation de produire un plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Depuis quelques années, toutes les écoles sont invitées à utiliser le même canevas afin d'uniformiser le document le plus possible.

Madame Annick Bissonnette fait un survol du document de l'école de la Nouvelle-Cadie en insistant sur certains points :

- L'introduction est plus concentrée sur les encadrements légaux, les articles de loi et les définitions précises.
- Depuis quelques années, il y a une obligation de faire un ajout pour parler des événements de violence à caractère sexuel.
- Les objectifs de notre projet éducatif qui ont un lien avec notre plan de lutte contre l'intimidation et la violence sont mis de l'avant.
- L'intervenante pivot de notre école est madame Kelly Dutil, travailleuse sociale.
- La violence verbale est très présente dans notre école. Plusieurs sont influencés par les youtubeurs français populaires. La sensibilisation sera accentuée sur ce point.
- Notre école a un niveau de défavorisation 7, ce qui est assez important. Parfois, il faut également sensibiliser les parents. Dans certains cas, eux-mêmes ne savent pas comment agir face à certaines situations. Il est important de bien les accompagner.
- Avec les plus vieux du 3^e cycle, il y aura un atelier qui expliquera la loi sur les jeunes contrevenants afin que les enfants sachent ce qu'il peut arriver à partir de 12 ans. Les sanctions sont différentes.



- Le suivi des élèves concernés par des gestes de violence sera fait dans la plus grande discrétion.
- Après des événements importants, il y aura un suivi auprès des différents groupes (agresseur, victime, témoin) à une fréquence prédéterminée (2 jours, une semaine, un mois, etc.).
- Lors de violence à caractère sexuel, un signalement à la DPJ doit obligatoirement être fait.

CE
24-25.20.11.02

IL EST PROPOSÉ PAR madame Stéphanie Godbout et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que le plan de lutte contre l'intimidation et la violence soit adopté tel que proposé.

2.2. Consultations

2.2.1. Activités et sorties

Madame Annick Bissonnette informe les membres du conseil d'établissement d'une sortie qui est prévue le 3 décembre 2024. Ce sera une sortie ludique en avant-midi et une sortie culturelle en après-midi.

- Les élèves des classes de maternelle, 1^{re} année, CA-1, CA-3 et CA-4 iront aux Mille-Pattes en avant-midi et se rendront à l'Anglicane en après-midi assister à la pièce de théâtre *La chèvre de monsieur Séguin*.
- Les élèves des classes de 1^{re}/2^e année, 2^e/3^e année, CA-2 et CA-5 iront au centre d'escalade l'Accroché en avant-midi et se rendront également à l'Anglicane en après-midi assister à la pièce de théâtre *La chèvre de monsieur Séguin*.

Le vendredi 14 février sera une journée de Carnaval des neiges à l'école. Il y aura plusieurs activités organisées conjointement avec les loisirs de St-Gervais.

CE
24-25.20.11.03

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marielle Bolduc et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver les activités et sorties décrites plus haut tel que proposées.

2.2.2. Photos scolaires 2025-2026

Les membres du conseil d'établissement proposent de conserver la compagnie actuelle, *Photo repensée*. Ils demandent à la directrice si nous avons de difficultés avec la compagnie. Madame Annick Bissonnette mentionne que leur organisation et leur fonctionnement sont adéquats pour notre organisation.

Madame Marie-Pier Nadeau aimerait, si possible, que la date soit plus tôt dans l'année. Les autres membres du conseil d'établissement sont d'accord avec cette demande. Madame Annick Bissonnette confirme que la demande de placer la date plus tôt est déjà faite et qu'il n'y a pas beaucoup de choix.



Nous devons prendre une des dates proposées par la photographe. La date la plus tôt sera privilégiée et nous tenterons de ne pas choisir les deux premiers vendredis d'octobre, car cela pourrait être en conflit avec le sommet sportif de cross-country comme nous avons vécu cette année.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Isabelle Perron et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de conserver la compagnie *Photo repensée* pour les photos scolaires de l'année 2025-2026 en tentant de modifier la date pour la placer plus tôt dans l'horaire.

CE
24-25.20.11.04

3. INFORMATIONS

3.1. Service de garde

Madame Mélanie Plante informe que les parents peuvent maintenant entrer dans l'école lorsqu'ils viennent chercher leurs enfants en fin de journée. Ils doivent rester près de la porte, à l'endroit qui a été déterminé comme la *zone d'attente*. Les parents des élèves du préscolaire peuvent venir les aider à s'habiller au besoin dans la grande salle. Cela peut aider à accélérer le départ. Cependant, aucun parent ne devra se promener dans l'école.

3.2. Festival du livre

Chaque année, le festival du livre Scholastic a lieu à l'école de la Nouvelle-Cadie en lien avec la semaine de la lecture. C'est une belle occasion de favoriser et d'encourager la lecture chez les élèves. Cette année, il aura lieu le jeudi 5 décembre. Les élèves pourront y aller pendant la journée avec leur enseignant et en soirée avec leur parent. Un gros pourcentage de la vente de livre revient à l'école pour l'achat de livre pour la bibliothèque.

3.3. Plan triennal

Madame Annick Bissonnette présente le plan triennal. Pour la prochaine année scolaire, il n'y a pas de changement. L'école de la Nouvelle-Cadie accueillera des élèves du préscolaire 5 ans et du primaire (1^{er}, 2^e et 3^e cycle) l'an prochain.

	Année 2024-2025	Année 2025-2026	Année 2026-2027	Année 2027-2028
Préscolaire	31	25	27	23
Primaire	195	197	180	177
Total	226	222	207	200

*Les projections ne tiennent pas compte de la croissance démographique

Madame Isabelle Perron demande à qui elle doit adresser ses questions au sujet de l'avancement du projet de l'achat de la bâtisse de l'ancienne caisse Desjardins (bâtiment voisin de l'école). Madame Annick Bissonnette lui conseille d'adresser ses questions au conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud.



Quelques dates sont importantes dans le dépôt et l'adoption du plan triennal :

- Le 6 novembre 2024, les directions d'établissements ont été consultées.
- Le 26 novembre 2024, le plan triennal sera présenté au conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud.
- À partir du 27 novembre 2024, les municipalités concernées seront consultées.
- Le 21 janvier 2025, le plan triennal sera présenté au comité de parents.
- Au plus tard le 31 janvier 2025, il doit y avoir un retour des municipalités consultées plus tôt.
- Le 25 janvier 2025, le plan triennal doit être adopté par le conseil d'administration du Centre de Services scolaires de la Côte-du-Sud.

3.4. Comité de parents

Madame Marielle Bolduc, représentante au comité de parents, a assisté à deux rencontres depuis la dernière réunion de conseil d'établissement. Elle nous rapporte certains points.

- Certains sous-comités sont formés au sein du comité de parents. Madame Bolduc fera partie du comité des communications. Ils regardent pour rendre accessible un moyen comme une page Facebook pour faire véhiculer l'information plus facilement aux parents.
- Ils ont discuté des critères d'admission pour le préscolaire 4 ans, le préscolaire 5 ans, le primaire et le secondaire. L'ordre de priorité demeure toujours le même : les élèves qui demeurent dans le secteur, les transferts administratifs (élèves en classe d'adaptation scolaire), puis les élèves hors secteur (résidant dans une autre municipalité).
- Les représentants des écoles pouvaient partager les bons coups de leurs écoles respectives. Madame Marielle Bolduc a parlé de notre projet pilote de la classe CA-5 (troubles de comportement) qui consiste à retourner les élèves à la maison 15 demi-journées par année afin que les intervenants puissent se rencontrer avec des professionnels et des partenaires extérieurs. Il est très difficile de remplacer les intervenants de cette classe sans que les élèves se désorganisent.

Un bon coup de l'école de Saint-Pierre a beaucoup intéressé madame Marielle Bolduc. Ils ont fait une serre agro-pédagogique. C'était un beau partage et un projet très intéressant de cette école.

- Il y aura une rencontre le 18 mars où tous les parents seront invités. Une conférence animée par un professionnel au sujet des saines habitudes de vie sera présentée.



4. SUJETS DIVERS

4.1. Date de la prochaine séance ordinaire du conseil d'établissement

La prochaine séance du conseil d'établissement sera le 19 février 2025, à 18 h 30, au local 216 de l'école de la Nouvelle-Cadie.

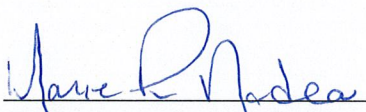
4.2. Varia


- **Plates-bandes** : Madame Annick Bissonnette mentionne qu'il y a eu un sondage plus tôt cette année. Des parents avaient manifesté leur intérêt pour aider lors de certaines tâches à l'école. Nous avons fait appel à eux et ils sont venus faire un ménage des plates-bandes. Il reste des sacs de poubelle contenant des feuilles mortes à l'extérieur. Nous avons fait des démarches avec la municipalité pour nous débarrasser des sacs, mais l'organisation de la collecte est compliquée. Madame Marie-Pier Nadeau offre ses services pour venir les chercher et en disposer chez elle. Elle passera cette semaine chercher les sacs.
- **Halloween** : Madame Marie-Pier Nadeau affirme que les collations d'Halloween ont été une réussite encore cette année. Elle a eu des commentaires de certains parents qui n'avaient pas aimé se faire refuser pour la préparation des collations. Elle suggère de séparer les parents par cycle l'an prochain afin qu'ils puissent tous participer.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

CE
24-25.20.11.05

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nancy Campbell et **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ** que la séance soit levée à 19 h 58.


Marie-Pier Nadeau, présidente


Annick Bissonnette, directrice